



PROGRAMME DE FORMATION :

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC)

Durée : Durée pouvant être fractionnée en 4 périodes de 3h30 sans excéder 2 mois maximum (14h)

Lieu en présentiel : IFAC PARTNERS 102 Place du 08 Mai 1945, 93200 Saint-Denis

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h00 et de 14h à 18h ou en cours du soir de 18h à 21h30

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 01 87 66 02 42

Tarifs : 180€

Profils des stagiaires

Formation ouverte à toute personne en possession d'une carte professionnelle VTC en cours de validité.

Prérequis

- Permis B depuis plus de trois ans
- Le casier judiciaire volet 2 doit être vierge

Objectifs pédagogiques

- Renouveler sa carte professionnelle VTC
- Approfondir ses connaissances et compétences liées à la réglementation du transport, la sécurité routière et au développement commercial,

Contenu de la formation théorique (Admissibilité)

- **Réglementation du T3P et prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes**
 - Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
 - Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
 - Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
 - Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue ;
 - Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
 - Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
 - Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
 - Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives
 - Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
 - Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours

- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuel et/ ou sexiste (outrage sexiste, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol)
- Connaître les discriminations listées à l'article 225-1 du code pénal ainsi que les peines encourues
- connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes et les acteurs au service de la prévention et de la lutte contre les discriminations : identification des acteurs mobilisables, en fonction des situations rencontrées, et, le cas échéant, des bons réflexes à mobiliser.

• **Gestion**

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- Connaître les obligations et documents comptables
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EUURL, SARL, SASU...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants), comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

• **Sécurité routière**

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

• **Capacité d'expression et compréhension en anglais**

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle



- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients
- **Développement commercial et la gestion propre à l'activité de VTC**
 - Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
 - Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC
 - Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres
 - Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
 - Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...)
- **Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC**
 - Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
 - Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique
 - Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

Modalités d'évaluation :

Aucun examen pour valider sa formation continue.

L'accomplissement de cette obligation est sanctionné par la délivrance d'une attestation de formation continue VTC valable cinq ans.